

PROPOSITIONS ET VŒUX DES CLUBS SAISON 2010/2011

LECLERC CHOLET VOLLEY (49) :

1. Les **résultats des matchs** sont saisis par INTERNET le dimanche avant 20 H et les courriers doivent être expédiés le lundi qui suit. En cas de **retard du courrier des pénalités** sont aussitôt facturées aux clubs. Nous demandons un assouplissement du délai pour expédier le courrier à 72 h, ainsi les retards du courrier ou les oublis ne seraient pas amendables automatiquement. Aujourd'hui tous les clubs ont des accès INTERNET rapide et fiable, les résultats sont saisis en temps et heure chaque dimanche soir.
2. Les **rectifications des calendriers**, surtout les jeunes, sur INTERNET ne sont pas toujours faites en temps et heure, conséquence les équipes adverses se retrouvent dans d'autres salles ! Cela entraîne retards et tracas inutiles, sachant que le club a bien souvent fait le nécessaire en amont en prévenant club adverse et la ligue . C'est un point à améliorer.

SNVBA (44) :

1. Match de **Coupe des Pays de la Loire** le samedi au lieu du dimanche en veillant à ce qu'il n'y ait pas de cumul avec les matches de championnat
2. Attribution des **points de matchs** pour les équipes séniors en championnat régional :
 - * match gagné : 3 points
 - * match perdu 0/3 ou 1/3 : 0 point
 - * match perdu 2/3 : 1 point
3. Simplification des modalités **d'inscription et de renouvellement des licences** ; fiche collective et non individuelle
4. Plus d'**information** des clubs sur les **stages région jeunes**

SAINT LEGER SOUS CHOLET (49) :

Il a été mis en place une **amende pour manquement d'entraîneur diplômé sur la feuille de match**. En effet, nous avons voté au niveau régional cette règle pour que toutes les équipes de la Ligue est un entraîneur diplômé et compétent pour promouvoir le volley ball (ceci est une bonne chose).

Il y a 5 ans nous n'avions pas pris conscience que cet entraîneur serait contrôlé sur les feuilles de match. Pour moi un entraîneur et un coach peuvent avoir des rôles différents. Par exemple, à St Léger nous avons toujours eu un entraîneur diplômé la semaine, mais c'est difficile depuis deux ans que celui-ci suive les matchs. Donc depuis cette date il faudrait avoir un coach diplômé (prête-nom) ???

Je ne pense pas que cette règle a été faite pour ça. Depuis 2 ans nous payons une amende de + de 400 €, dans l'état actuel du volley (manque effectifs, argent, bénévoles...) nous n'avons pas besoin de ça en plus. J'espère que la Ligue enlèvera cette amende injuste et trouvera un autre moyen pour faire respecter ce manque d'entraîneur au niveau régional.

LA ROCHE SUR YON (85) :

- 1 - le **système de comptage de points** va t-il évoluer pour devenir identique à celui des championnats nationaux ?
- 2 - le **calendrier du championnat des équipes régionales** pourrait-il être identique à celui des équipes nationales, pour éviter toutes ces demandes de report pour les équipes engagées en coupe de France et les soucis qui vont avec.